



Mairie de **SAINTE-CECILE-LES-VIGNES**
04 13 35 37 40 - associations@sainte-cecile.org

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

A déposer au moins 15 jours avant la date de la manifestation

à l'Espace Culturel de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES,
ou par mail : associations@sainte-cecile.org

Formulaire disponible sur www.sainte-cecile.org, 

Association

Représentée par président(e)

Adresse

.....

Téléphone E-mail

Sollicite auprès de Monsieur le Maire de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES
L'autorisation d'ouverture de débit temporaire de boissons (*catégorie 3*)

Plusieurs dates peuvent être demandées en même temps (*5 autorisations par année civile*)

MANIFESTATIONS

DATE	LIEU	OBJET

Fait à Sainte-Cécile-les-Vignes, le

Signature